

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE

INTERVENTION DE MONSIEUR LE SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU
MINISTRE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE
A L'OCCASION

DU DEUXIEME ATELIER NATIONAL SUR LE CONCEPT
« UN VILLAGE, UN PRODUIT »

18 Février 2009

Présentée par Monsieur Kacem BORGHI
Directeur Général du Commissariat
Général au Développement Régional

- Madame, le chargé d'affaires à l'Ambassade du Japon en Tunisie.
- Monsieur le Représentant Résident de la Jica en Tunisie.
- Mesdames, Messieurs les représentants des Ministères, Organisations professionnelles, ONG...
- Mesdames, Messieurs

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter à tous la bienvenue et excuser Monsieur le Ministre de développement et de la coopération internationale qui a été retenu par un comité interministériel de ne pas pouvoir assister à vos travaux.

C'est avec plaisir et honneur de procéder au nom de monsieur le Ministre de développement et de la coopération internationale l'ouverture de ce séminaire sur le concept « un village un produit » : principe et réalisation

Le développement régional constitue l'une des exigences que les stratégies de développement doivent satisfaire, en se basant sur le Programme Présidentiel «La Tunisie de Demain » qui a consacré aux régions une place prépondérante dans le développement du pays, et plus particulièrement le point 9 « Rendre la région un pôle de développement attractif ».

L'intensification de l'action de développement en direction des régions, amorcée depuis le VIIIème Plan (couvrant la période 1992-1996) se base sur une plus grande prise en charge des régions par elles-mêmes et une mobilisation des compétences et des potentialités disponibles. Les régions sont invitées à contribuer à l'effort national requis pour répondre aux exigences de croissance et d'ouverture de l'économie et ce en mobilisant leurs capacités et leurs potentialités pour créer une dynamique propre en encourageant l'innovation et en incitant le secteur privé à jouer un rôle important. A cet effet, le rôle de la région en tant qu'acteur de développement a été renforcé grâce à l'intensification du processus de décentralisation, la mise en place de politique de complémentarité et de solidarité entre les régions dans le cadre des plans régionaux de développement intégrés au schéma national d'aménagement du territoire.

Mesdames, Messieurs

Le renforcement de la solidarité et de la complémentarité des régions, constitue une constante de la stratégie de développement régional en vue de garantir un développement équitable et global de toutes les régions partant de leurs spécificités, de leurs potentialités et de leurs ressources.

Cette orientation sera concrétisée au cours de la période du XIème plan à travers notamment :

- le maintien des incitations et avantages financiers et fiscaux au profit des zones prioritaires.
- la consolidation de l'infrastructure de base des régions intérieures à travers la modernisation et la mise à niveau des routes régionales et locales, ainsi que l'extension du réseau des pistes rurales.
- le renforcement de l'infrastructure des télécommunications qui constitue une condition essentielle pour édifier la société du savoir dans toutes les régions.
- le développement de la petite agriculture en vue de maintenir les petits agriculteurs dans leur exploitation et réduire le chômage saisonnier.
- la promotion des activités artisanales selon les spécificités de chaque région
- le développement des zones prioritaires par la réalisation du programme de développement intégré annoncé par le Président de la République à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance. Les actions de ce programme concernent le milieu urbain et rural et permettent la création d'une dynamique locale par la valorisation des potentialités locales en vue d'intensifier les opportunités d'emploi et diminuer la migration interne.

La poursuite de l'amélioration de la qualité de vie s'insère dans la politique du développement durable. Ainsi, il est prévu la révision des plans d'aménagement urbain en vue de garantir un tissu urbanistique harmonieux et équilibré offrant une meilleure qualité de vie et préservant le cadre environnemental du cadre de vie du citoyen. Il est prévu également, la consolidation des indicateurs des conditions de vie notamment par l'amélioration des taux de desserte en eau dans le milieu rural pour atteindre 97% en l'an 2011 avec un seuil de 85%, la généralisation de l'électrification rurale et des services d'assainissement dans le milieu urbain, la poursuite des programmes d'assainissement et de réhabilitation des quartiers populaires. Par ailleurs, il est prévu la poursuite de réalisation du plan de protection des villes contre les inondations tout en développant le réseau d'évacuation des eaux pluviales.

La promotion de la coopération internationale décentralisée, celle-ci constitue un axe d'impulsion du développement régional compte tenu des ressources complémentaires qu'elle offre pour renforcer les ressources humaines et financières des régions.

Dans ce cadre, il est prévu la consolidation des attributions des collectivités locales en matière de coopération internationale tout en incitant les associations et les structures régionales et locales à mieux exploiter les opportunités offertes par ce nouveau modèle de coopération pour intégrer l'économie régionale dans l'économie mondiale notamment par l'établissement du partenariat avec l'étranger.

La mise en œuvre de cette stratégie permettra de faire de la région un pôle actif de développement dans la mesure où elle sera dotée de capacités nouvelles lui permettant de faire face aux changements attendus tant au niveau national qu'international, mais également, d'exploiter les opportunités éventuelles offertes par la mondialisation, tout en garantissant le bien être à tous les citoyens et en assurant une croissance stable et durable. La concrétisation de ces objectifs implique une pleine adhésion de tous les agents économiques opérant dans les régions notamment le secteur privé qui devient le moteur de leur développement. Elle implique, également, une persévérance de l'œuvre globale de développement basée sur les principes de l'équité et de la solidarité

Mesdames, Messieurs

La diversification des économies régionales constitue une composante fondamentale de la politique de développement régional. Elle est considérée dans le cadre d'une vision complémentaire qui tient compte des capacités physiques, naturelles et humaines disponibles dans chaque région.

L'approche de développement régional préconisée par la Tunisie vise la mise en place des conditions de pérennité du développement, la cohésion sociale et territoriale, la valorisation des ressources humaines et la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Dans ce contexte, l'année 2008 a vu le démarrage du Programme de

Développement Intégré (PDI) ordonne par Monsieur le Président de la République, d'un cout global d'environ 500 MD durant la décennie 2007-2016 Ce programme , que je vous présenterai au cours de la deuxième séance de ce séminaire, sera affecté essentiellement aux délégations frontalières ou à problématiques spécifiques et concernera au niveau de chaque Délégation le développement des secteurs productifs, de l'infrastructure et l'amélioration d'indicateurs de développement humain aussi bien dans le milieu rural que dans le milieu urbain.

Mesdames, Messieurs.

S'inscrivant dans le cadre des relations fraternelles et de coopération qui ne cessent de se consolider entre la Tunisie et le Japon, le concept «Un village, Un produit» initié après plusieurs visites effectuées au Japon par des responsables régionaux et techniciens des ONG éligibles à ce concept, a démarré en 2007 avec une première tranche mise en place dans la région du Sud avec l'appui de volontaires seniors japonais et qui a concerné des projets relatifs aux produits de briques à Tozeur, au tissage berbère de Douiret à Tataouine et aux figues sèches de Béni-Khedache à Médenine.

De même, il a été procédé durant l'année 2008 à l'identification de nouveaux produits spécifiques dans les autres régions du pays (Nord-Ouest, Centre-Ouest et régions côtières) et qui feront l'objet de la deuxième tranche du programme.

Les projets initiés dans les régions de Tozeur, de Médenine et de Tataouine ont permis d'enregistrer quelques résultats encourageants relatifs à l'adoption de techniques performantes de production de briques de cout moindre et respectant l'environnement , une meilleure technique d'emballage et de conditionnement des produits de figues et une amélioration du design et des procédés de décors et de motifs pour les tapis berbères de Tataouine favorisant une meilleure commercialisation.

Mesdames, Messieurs.

L'organisation de ce deuxième atelier National qui témoigne, à mon avis, du

dynamisme renouvelé de ses organisateurs permettra certainement à tous les participants d'évaluer les résultats atteints et de fixer des grandes lignes du futur programme, tout en signalant l'importance que la Tunisie accorde à ce concept qui est en mesure de contribuer à atteindre les objectifs fixés par le XI^{ème} Plan par le biais de la promotion et la rationalisation de plusieurs produits en vue d'améliorer leurs performances et leur permettre d'accéder aux marchés locaux et étrangers,

A cet effet, une attention particulière sera accordée à ce concept lors de la programmation des composantes afférentes aux projets spécifiques dans les régions et en faisant participer davantage les groupements professionnels et les ONG.

Je saisis aussi cette occasion pour renouveler mes remerciements à son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Japon en Tunisie et Monsieur MACHIDA, Représentant Résident de la JICA en Tunisie pour leur appui et leur précieuse collaboration et je souhaite à tous les participants la réussite dans leurs travaux.

Merci de votre bonne attention